

### LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

#### DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2021

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 24

### OBJET:

Demande de subvention au titr de 2022 pour l'extension pluriannuelle d'un système de vidéo protection

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le 21/12/2021

Publiée le 22/12/2021

Notifiée le

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

donne pouvoir à : Ariel SHEPS

Sylvain PASTORELLO

Alexa PELAGE

Stéphanie MARTINS VIANA Laurent PERTHUIS.

Stéphane RAYNAL

Christine DAVOINE

Claire HERLIN

Julien CAYZAC

Hervé FRANEL Marie Solange GRILLOT

Jacqueline GALEAZZI Maria PYRKA

Marie, Solange GRILLOT

Philippe VAN ROSSOMME

Mariannick MORVAN

Rodolphe WELSCH,

Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) :

Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

#### **DELIBERATION**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2022 POUR L'EXTENTION PLURIANNUELLE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2021

CONSIDERANT que l'article 10 de la Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre de vidéo protection sur la voie publique par une autorité publique,

CONSIDERANT que la Loi du 5 mars 2007 n°2007-297 relative à la prévention de la délinquance réaffirmée par l'article 1 du décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 a créé le Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance,

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de lutter contre les dégradations contre les bâtiments communaux et lutter contre les dépôts sauvages la commune peut prétendre au titre du FIPD et toute autres subventions existantes à un financement pour l'extension de son système de vidéo protection.

# LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**SOLLICITE** les subventions maximales au titre Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) et toute autres subventions existantes et ce au taux minimum de 50%, compte tenu des installations pluriannuelles du système de vidéo protection,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

P.F. A Mairo

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2022 POUR L'EXTENTION

Objet de l'acte

PLURIANNUELLE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 12\_91

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12\_91-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7.5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 91 - DELIB DEMANDE DE SUVBENTION AU TITRE DE 2022 POUR

EXECUTION PLURIANNUELLE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION.pdf

(99\_DE-091-219102324-20211215-12\_91-DE-1-1\_1.pdf)